

**ARRÊTÉ**  
portant désignation des membres du jury d'examen  
1er semestre  
1ère session  
de la Licence  
2ème année  
**ÉCONOMIE**

parcours Double diplômant en Économie et Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales  
(MIASHS)

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

**Vu** le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

**ARRÈTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés pour l'année universitaire 2025-2026, membres du jury d'examen (1er semestre 1ère session) de la  
Licence  
2ème année  
**ÉCONOMIE**

parcours Double diplômant en Économie et Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales  
(MIASHS)

M. ALARY David, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS ;  
Mme ALZIARY-CHASSAT Bénédicte, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS ;  
M. BEGOUT Pascal, MAÎTRE DE CONFÉRENCES ;  
M. BLANCHET Adrien, MAÎTRE DE CONFÉRENCES ;  
M. FEVE Patrick, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS.

**Article 2**

Le jury sera présidé par Mme ALZIARY-CHASSAT Bénédicte, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS.

**Article 3**

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

**Article 4**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 14 octobre 2025

Le Directeur,  
Christian COLLIER

